

**ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'APPLICATION
DU SCOT DU PAYS DES COMBRAILLES
2016-2022**

BILAN DE MISE EN ŒUVRE 2010-20

Rappel de la stratégie retenue dans le cadre du SCOT

Au travers de ce document de planification, les élus ont souhaité contrecarrer la tendance observée de territoire à 2 vitesses opposant un secteur Est (bénéficiant de la proximité de la métropole clermontoise, de son dynamisme mais devant aussi faire face aux conséquences et aux risques de la pression urbaine), aux secteurs Ouest et Sud en proie à un vieillissement important de la population et à de fortes difficultés d'attractivité.

Ils ont donc choisi de relever le défi de construire pour demain un pays actif, équilibré et solidaire en **s'appuyant sur les capacités de développement propres au territoire (cadre de vie attractif, capacités productives locales, réseau des 12 bourgs)**, et en tirant parti de la proximité et du dynamisme de la métropole clermontoise, mais de manière raisonnée.

Dans le cadre du SCOT les élus se sont engagés sur une période de 10 ans (2010-2020) à mettre en **œuvre collectivement une stratégie d'aménagement et de développement combinant** une approche spatiale, permettant de prendre en compte les différents contextes géographiques du territoire, et une approche thématique correspondant aux grandes politiques publiques à mener.

La solidarité entre les territoires est le fil conducteur qui a guidé l'élaboration de la stratégie spatiale retenue, qui s'articule autour de 3 axes :

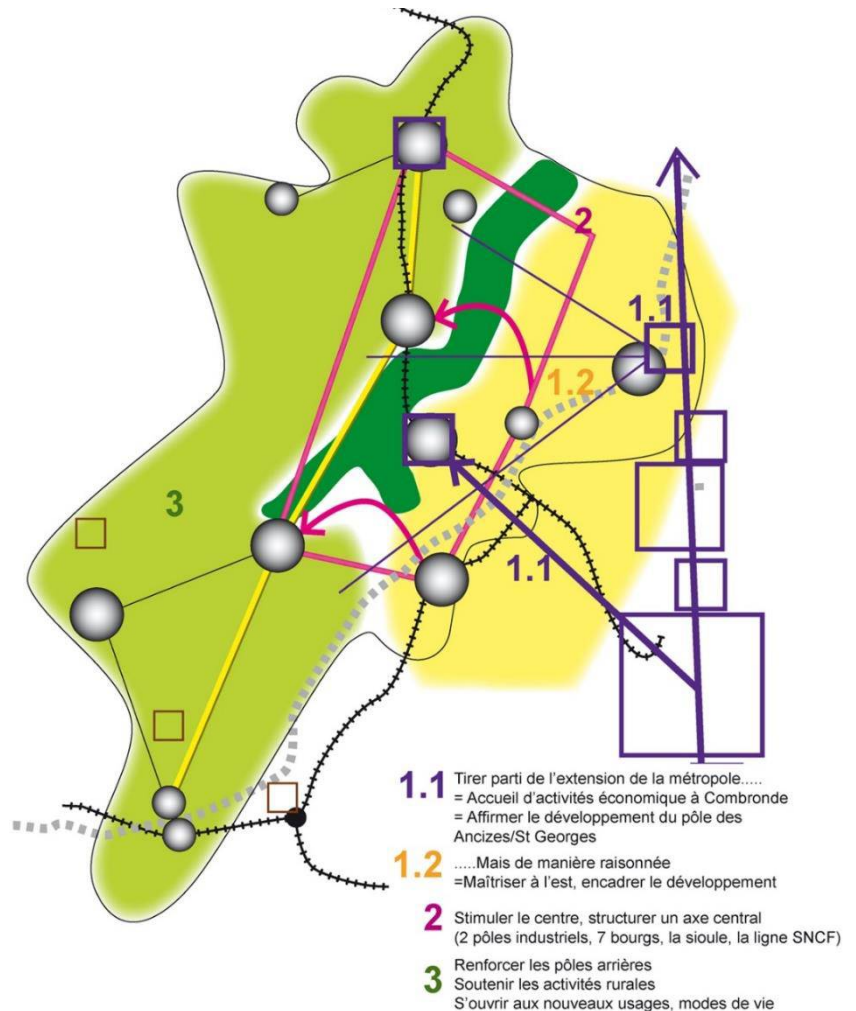
- 1) Tirer parti du dynamisme de la métropole clermontoise et de la **récente mise en service de l'A89**, mais de manière raisonnée
- 2) **Renforcer le cœur des Combrailles**, interface entre le monde périurbain à l'Est et le monde rural à l'Ouest et au Sud en valorisant ses atouts
- 3) Dynamiser les activités liées aux ressources locales en particulier à **l'ouest et au Sud en complément** des activités agricoles et forestières à conforter

Cette stratégie s'appuie d'autre part sur ce qui fait la particularité et l'unité des Combrailles, à savoir :

- un réseau de 12 bourgs centres
- un tissu de communes rurales
- et une qualité paysagère et architecturale qui participe à la notoriété du territoire

Cette stratégie spatiale se décline ensuite en 4 orientations thématiques chacune dotées d'objectifs chiffrés ou de mesures à mettre en œuvre :

- 1- Assurer du développement **économique et de l'emploi**
- 2- Mener une politique résidentielle différenciée
- 3- Rendre durablement accessible le territoire
- 4- Tourisme, nature, environnement



1- Assurer du développement économique et de l'emploi

Rappel des objectifs :

>> Permettre d'accueillir 3000 emplois supplémentaires pour obtenir l'équilibre entre actifs et emplois sur place dans les 10 ans à venir

>> Passer de 2 pôles économiques majeurs à 3 : montée en puissance de Combronde et renforcement des 2 pôles existants des Ancizes et de St Eloy

>> Renforcer l'accueil d'activités dans les bourgs

>> Développer l'économie locale reposant sur toutes les ressources du territoire : agriculture, forêt, éolien...

Ce qu'il faut retenir de l'analyse :

Permettre d'accueillir 3000 emplois supplémentaires pour obtenir l'équilibre entre actifs et emplois sur place dans les 10 ans à venir

- Des emplois globalement plus nombreux sur le territoire sur la période 2008-18 (577 emplois supplémentaires) mais en baisse depuis 2016 (-17 emplois). Une baisse qui touche principalement la CC Pays de St Eloy PSE (-122) puisque sur les 2 autres territoires les emplois ont augmenté (85 sur la CC Combrailles Sioule et Morge CSM et 21 sur Chavanon Combrailles et Volcans CCV). Globalement sur la période 2008-18 : les emplois se sont renforcés sur la CC CSM (36 à 40% des emplois) alors que le poids des 2 autres territoires s'est réduit : 28 à 26% sur CCV avec une stabilisation depuis 2016, et 36 à 34% sur PSE.
- Cette augmentation des emplois sur 2008-18 a également légèrement profité aux bourgs-centres du territoire qui concentrent en 2018 64% des emplois contre 62% en 2008 (64% en 2016), mais 5 d'entre eux ont quand même perdu des emplois : Saint-Georges-de-Mons, Giat, Pontaumur, Messeix et Saint-Eloy-les-Mines (-157 emplois). Et concernant les 2 bourgs qui devaient relayer le développement de la frange Est vers l'Ouest et le Sud du territoire, la situation est très variable entre 2008-18 : St Gervais d'Auvergne a gagné 67 emplois alors que Pontaumur en a perdu 30 sur la même période. Depuis 2016, ils ont perdu à eux deux un peu plus de 100 emplois.
- Concernant les 3 pôles industriels majeurs, ils concentrent 73% de ces nouveaux emplois. En effet ils ont globalement gagné 423 emplois sur 2008-18 et 95 emplois sur 2016-18, mais cela n'a pas modifié leur poids (38 à 39% des emplois). Depuis 2016, Saint-Eloy-les-Mines a perdu 78 emplois, Les Ancizes/St Georges en a gagné 135 et Combronde en a gagné 38. Mais leurs évolutions sur la période 2008-18 sont très différentes.
- L'augmentation des emplois entre 2008-18 concernent essentiellement 2 secteurs d'activité : les commerces/transports/services et l'administration/enseignement/santé/social (qui ont gagné plus de 1000 emplois à eux deux). Néanmoins si leur répartition par secteur d'activité a peu évolué 3 secteurs se sont malgré tout affaiblis : l'agriculture (-247 emplois), la construction (-59) et surtout l'industrie (-161). Depuis 2016, tandis que le secteur agricole résiste (il a regagné 50 emplois notamment sur la CC CSM), et que les emplois liés au commerce/transports/services ont augmenté, la baisse des emplois dans les secteurs liés à l'industrie et la construction se poursuit sur tout le territoire et on assiste à une perte d'emplois dans les secteurs de l'administration/enseignement/santé.
- La progression des actifs occupés est moins nette que celle des emplois : 339 actifs de plus entre 2008-18 (+65 par rapport à 2016). Entre 2008-2018 le nombre d'emplois a augmenté presque 2 fois plus vite que le nombre d'actifs occupés, néanmoins le nombre d'actifs est toujours plus élevé (4700 actifs de plus que les emplois en 2018 contre 5000 en 2008 et 3000 en 1999). Si la frange Est a accueilli 767 actifs supplémentaires sur la période, le reste du territoire en a perdu

428 dont 323 sur les bourgs-centre : la faible progression des actifs sur le territoire est liée à ces pertes importantes sur l'ensemble du territoire. Depuis 2016, la situation ne s'est pas arrangée : les bourgs ont perdu 133 actifs dont 50 sur les 3 pôles industriels, 2 des 3 communautés de communes perdent des actifs (106) alors que seule Combrailles Sioule et Morge en a gagné 173.

- Si on regarde l'indice de concentration de l'emploi qui mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés qui y résident, et permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace, on note que sur le territoire aucune des 3 CC ne remplit le rôle de pôle d'emploi. Par contre, parmi les bourgs, 8 d'entre eux remplissent cette fonction aujourd'hui, donc quasi tous, et 2 des 3 pôles industriels majeurs (Combronde étant sur le point de le devenir).

Passer de 2 pôles économiques majeurs à 3 : montée en puissance de Combronde et renforcement des 2 pôles existants des Ancizes et de St Eloy

Renforcer l'accueil d'activités dans les bourgs





- 87% de l'offre foncière à vocation économique de court terme réservée sur les 3 pôles industriels a été commercialisée entre 2010 et 2020, et 25% de l'offre foncière globale (court et long terme) (103 ha), dont 34% sur la période 2016-20. Le pôle de Combronde a ainsi pris ses marques et s'affirme comme 3ème pôle économique des Combrailles ; celui des Ancizes/St Georges s'est renforcé et spécialisé autour de la filière du titane, et celui de St Eloy a tenté de se maintenir en s'orientant vers le développement de parcs photovoltaïques.
- 48% de l'offre foncière disponible dans les zones d'activités des 12 bourgs semble avoir été consommé depuis 2010. 19% sur la période 2016-20 et 30% sur la période 2010-16.
- 31% des 550 ha disponibles pour développer de l'activité économique a donc été consommé sur 2010-20 et il resterait donc aujourd'hui 382ha (70% de l'offre initiale) dont 80% centrée sur les 3 pôles économiques majeurs (312ha).
- Les chiffres de l'observatoire national de l'artificialisation montrent que le rythme de consommation des espaces naturels agricoles et forestiers à destination d'activités économiques a été divisé par 2 entre 2010-16 et 2016-2020, mais que cette consommation s'est faite surtout sur des communes qui ne sont ni des pôles économiques ni des bourgs-centres.
- Des bâtiments ont été réhabilités par les CC au cœur des communes pour développer de nouveaux services notamment liés à la petite enfance, à la culture, à la santé, et favoriser l'installation de commerces même s'il ne s'agit pas toujours des bourgs-centres identifiés par le SCOT. Cet effort et ce besoin d'investissement des collectivités a été peut-être plus marqué sur le sud et le nord du territoire, et dans le cadre de la crise sanitaire, les collectivités ont parfois élargi leur champs d'intervention auprès des entreprises (financier..). Ce besoin de prioriser le développement sur les centralités a été de nouveau mis en avant avec le programme Petites Villes de Demain auquel 9 des 12 bourgs-centres ont été retenus.

Développer l'économie locale reposant sur toutes les ressources du territoire : agriculture, forêt, éolien...

- Réduction de la Surface Agricole Utile (SAU) de 1.6% entre 2010-20 soit environ 1800 ha identique à l'évolution départementale, et perte de 400 exploitations agricoles. Augmentation de la SAU moyenne par exploitation de 14ha (58ha à 72 entre 2010-20). Malgré les efforts réalisés dans les documents d'urbanisme pour pérenniser les espaces agricoles et maintenir la fonctionnalité des exploitations, cela n'a pas suffi puisque la SAU a diminué (même si une part de cette baisse est sûrement liée à l'évolution des systèmes de traitement informatique). Néanmoins, cela a permis de classer les espaces agricoles à forte valeur agronomique en zone A et 8737ha en zone agricole inconstructible dont 29% depuis 2016.
- Depuis 2010, 33 communes différentes ont travaillé dans le cadre du réseau agricole, sur des restructurations foncières au travers d'échanges amiables (262ha dont 133ha depuis 2016), et depuis 2016, 2 nouvelles communes ont fait l'objet de remembrements.

- Une collaboration étroite entre les services du SMADC et la **Chambre d'agriculture** s'est instaurée en matière d'urbanisme et de transmission agricole depuis 2010, concrétisée en 2015 par la **signature d'une convention aujourd'hui en cours de renouvellement**. Ce travail partenarial est à poursuivre.
- 25 communes ont renouvelé leur réglementation de boisements entre 2010-16 préservant ainsi **l'équilibre entre espaces agricoles et forestiers**, mais aucune depuis 2016. En 2022, 8 communes ne disposent pas encore de cette réglementation, et **54 ont une réglementation ancienne qui nécessiterait d'être renouvelée**.
- Le territoire des Combrailles ressort comme un des territoires les plus dynamiques en matière d'**installation** pour le secteur agricole.
- **Le secteur agricole s'oriente de plus en plus vers la diversification des activités de façon à permettre la création de plus-values à travers l'installation de maraichers et notamment bio** par exemple ou le développement de la vente directe.
- Depuis 2010, plusieurs actions ont été **mises en œuvre pour optimiser la gestion des espaces forestiers** dans le cadre de la charte forestière de territoire notamment : en direction des propriétaires et en matière de voirie. Plus récemment, un important travail de conseil aux propriétaires a été mené dans le sud des Combrailles en lien avec le Conseil départemental. Cela a permis de relancer en 2022 la **question de la desserte forestière avec le lancement d'un schéma de desserte** par la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans afin de **compléter celui réalisé sur l'ancienne communauté de communes Sioulet-Chavanon**.
- La filière bois continue de se développer **grâce à l'initiative privée** et publique : diversification des scieries existantes, modernisation des outils de production, transformation de matière 1^{ère} (E02)...
- **On ne dénombre pas de nouvelles exploitations de carrières depuis 2016, ni même depuis 2010**, mais seulement des projets envisagés comme celui sur St-Georges-de-Mons, et des demandes de **renouvellement ou d'extension sur 6 communes** : 4 entre 2010-2016 (Blot-l'Eglise, Saint-Pierre-le-Chastel, Chapdes-Beaufort, Miremont), et 2 autres entre 2016-2020 (St Sulpice et Combronde).
- **La production d'énergies renouvelables reste faible** : depuis 2011 elle a augmenté de 55 160 MWH (20%) et atteint en 2020 **325 838 MWH, mais reste très variable d'une année sur l'autre**. Ainsi entre 2016 et 2020 elle a baissé de 5 135 MWH. La répartition entre énergie renouvelable **électrique et thermique est sensiblement la même depuis 2011, et n'a pas vraiment bougé depuis 2016 non plus : 60% thermique, 40% électrique. Comparée à la consommation d'énergie finale sur le territoire, cette part reste faible même si elle progresse légèrement : 15% en 2016 et 2020, 13% en 2011**.

En résumé, la stratégie du SCOT a-t-elle été suivie et les objectifs ont-ils été atteints ?

Objectifs du SCOT	Bilan depuis l'approbation du SCOT	
<p>Permettre d'accueillir 3000 emplois supplémentaires</p>	<p>+577 emplois entre 2008-18</p> <p>Concentration de ces nouveaux emplois sur la CC CSM (40%) et sur les 3 pôles industriels (73%) mais situation difficile pour les bourgs relais de St Gervais d'Auvergne et Pontaurmur, et plus globalement pour les bourgs centres or frange Est.</p> <p>Déséquilibre toujours présent entre le nombre d'actifs et le nombre d'emplois : un territoire toujours plutôt à fonction résidentielle, mais des bourgs centres qui jouent toujours leur rôle de pôles d'emploi.</p> <p>→ une dynamique de création d'emplois engagée grâce notamment aux pôles industriels et aux bourgs centres de la frange Est, mais qui n'a pas permis à tout le territoire d'en profiter.</p>	
<p><i>Passer de 2 pôles économiques majeurs à 3</i></p>	<p>Trois pôles économiques désormais bien affirmés : le pôle de Combronde est monté petit à petit en puissance et a créé depuis 2010 environ 220 emplois. Celui des Ancizes/St Georges s'est renforcé, mais celui de St Eloy a plus de mal notamment en termes d'accueil d'entreprises et de création d'emplois.</p> <p>87% de l'offre foncière à vocation économique sur le court terme a été commercialisée et 25% de l'offre globale. Il reste un peu plus de 300ha encore disponibles sur le papier mais sur le terrain cette offre n'est pas toujours bien identifiée ni maîtrisée.</p>	
<p>Renforcer l'accueil d'activités dans les bourgs</p>	<p>48% de l'offre foncière disponible dans les zones d'activités des 12 bourgs semble avoir été consommé depuis 2010.</p> <p>Des espaces naturels agricoles et forestiers consommés pour développer de l'activité économique mais pas seulement sur les pôles économiques ou bourgs centres du territoire.</p> <p>De multiples interventions foncières des collectivités sur le tissu existant au cœur des communes pour installer ou développer des services et commerces mais qui ne concernent pas toujours les bourgs centres. Ce besoin de prioriser le développement sur les centralités est néanmoins au cœur du programme Petites Villes de Demain et devrait donc aider à sa mise en œuvre effective sur le territoire dans les années à venir.</p>	
<p>Développer l'économie locale reposant sur toutes les ressources du territoire</p>	<p>Des espaces agricoles qui malgré les efforts réalisés dans les documents d'urbanisme ou le développement des échanges amiables ont du mal à se maintenir et à être pérennisés (baisse de 1.6% de la SAU et perte de 20% du nombre d'exploitations entre 2010-20).</p> <p>Le territoire des Combrailles ressort comme un des territoires les plus dynamiques en matière d'installation pour le secteur agricole.</p> <p>Un secteur agricole qui diversifie ses activités depuis 2016.</p>	

	<p>Des actions mises en œuvre depuis 2010 pour optimiser la gestion espaces forestiers et faciliter notamment leur desserte et leur valorisation. La filière bois se développe grâce à l'initiative privée et publique mais cela reste timide.</p> <p>Pas de nouvelle exploitation de carrières entre 2010-20.</p> <p>Une production d'énergie renouvelable qui s'est développée mais qui reste encore faible par rapport à la consommation d'énergie finale sur le territoire (13 à 15% entre 2011-20)</p>	
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--



Orientations du SCOT bien engagées ou bien prises en compte



Orientations du SCOT pas toujours bien prises en compte



Orientations du SCOT difficiles à mettre en œuvre ou peu prises en compte

ELEMENTS A ABORDER DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SCOT

- Le foncier économique : encore beaucoup de disponibilités « théoriques » pas toujours localisées précisément ou pas maîtrisées par la collectivité ; plusieurs projets de ZA plus ou moins importants **se dessinent (Parc d'activités des Volcans, La Goutelle), auxquels s'ajoutent des projets d'extension** ; un suivi des disponibilités compliqué et non exhaustif ; une réflexion à **engager pour construire le document d'aménagement** artisanal, commercial et de logistique réintroduit par la loi ELAN
- Les centralités : souhaite-t-on réaffirmer le rôle des bourgs centres ? et si oui lesquels ?
- Les énergies renouvelables : quelle stratégie souhaite-t-on **mettre en œuvre pour participer à l'effort collectif** ? comment prépare-t-on le territoire aux changements climatiques ?

2- Mener une politique résidentielle différenciée

Rappel des objectifs :

>> Ne plus perdre d'habitants d'ici 10 ans, et donc accueillir 2600 nouveaux habitants pour pallier les pertes dues au solde naturel négatif

>> Créer 3800 nouveaux logements d'ici 10 ans soit 380 par an et diversifier l'offre (plus de petits logements, plus de logements locatifs aidés)

>> Adapter l'offre de services dans les bourgs

>> Maitriser la périurbanisation à l'Est, et soutenir l'Ouest et le Sud du territoire en renforçant le Cœur des Combrailles et en s'appuyant sur le réseau de bourgs-centres

>> Contribuer à la notoriété et à la « qualité Combrailles » (Remettre 30% des logements vacants sur le marché, favoriser de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espaces, appliquer des principes d'urbanisme garants de qualité)

Ce qu'il faut retenir de l'analyse :

Ne plus perdre d'habitants d'ici 10 ans, et donc accueillir 2600 nouveaux habitants pour pallier les pertes dues au solde naturel négatif

- **L'objectif de maintien de la population a été atteint** : on compte en 2019, 608 habitants de plus qu'en 2008 (47 671 habitants en 2019) et 154 de plus qu'en 2016 (47 517 habitants). On n'a pas aujourd'hui de chiffres plus récents, mais on peut imaginer que l'engouement des populations pour les territoires ruraux ressenti suite à la période COVID a profité également aux Combrailles.
- **Aujourd'hui on observe malgré tout que les déséquilibres se sont poursuivis entre l'Est du territoire, le Sud et l'Ouest**. En effet entre 2008-19, le poids du secteur Est s'est renforcé : la CC Combrailles Sioule et Morge concentre en 2019 41% de la population des Combrailles (contre 39% en 2016 et 37% en 2008). A l'inverse, les secteurs Ouest et Sud des Combrailles accueillent en 2019 moins de population qu'en 2008 : la CC Chavanon Combrailles et Volcans concentre 26% de la population en 2019 (contre 28% en 2008) et la CC Pays de St Eloy concentre elle 33% de la population contre 35% en 2008.
- **Entre 2008-19 la CC CSM a accueilli près de 1900 habitants** ce qui a compensé la perte de près de 1300 personnes sur les 2 autres EPCI. **Le rééquilibrage n'a donc pas eu lieu, et la dynamique démographique que connaît le territoire est essentiellement due au dynamisme de la frange Est, mais cela sera peut-être à réajuster avec les données post-COVID.**
- **2 ex-CC sont proches des objectifs du SCOT et les ont même dépassés** : Côtes de Combrailles et Pays de Menat ; celle de Pontgibaud Sioule et Volcans s'en approche. **Toutes les autres ex-CC sont en-deçà des objectifs et beaucoup n'ont pas réussi à maintenir leur population au niveau de 2008 (5CC).**
- 3 profils de CC se dessinent :
 - Celles qui ont réussi à gagner des habitants (CC Côtes de Combrailles, Pays de Menat, Pontgibaud Sioule et Volcans et Manzat Communauté)
 - Celles qui ont perdu des habitants de façon continue sur les 10 dernières années (CC St Eloy, Haute Combrailles et Sioulet-Chavanon)
 - Celles qui ont gagné des habitants sur la 1^{ère} période puis en ont perdu sur la 2^e période (CC Pionsat, Cœur de Combrailles)

Depuis 2016 il y a eu peu d'évolution : les profils de CC sont similaires sauf pour les ex-CC ManzatCo et Cœur de Combrailles. Manzat Co a gagné des habitants alors que Cœur de Combrailles au contraire en a perdu.

- Globalement, **les bourgs centres ont perdu 702 habitants entre 2008-19** : 326 habitants entre 2008-13 et 376 entre 2013-19. **Lors de l'évaluation de 2016, 5 des 14 bourgs centres** tiraient leur épingle du jeu, mais depuis ils ne sont plus que 4, tous situés sur la frange Est : Combronde, Manzat, Pontgibaud, et les Ancizes. Sur la période 2013-2019, seuls ces 4 bourgs ont en effet gagné des habitants (+206 habitants). **Sur la période 2008-19, seuls 3 bourgs ont gagné des habitants : Combronde, Manzat et Pontgibaud.** Tous les autres en ont perdu, notamment les pôles industriels historiques, **et même les bourgs de Pontaumur et St Gervais d'Auvergne** qui devaient jouer le rôle de bourg relais.
- Entre 2008-2016, **881 ménages avaient été accueillis sur le territoire. Depuis 2016, l'arrivée de nouveaux ménages s'est poursuivie avec 366 ménages supplémentaires en 2018.** **Sur la période 2008-18 c'est donc 1247 ménages qui se sont installés dans les Combrailles** : dont 1071 sur la frange Est et 112 sur les bourgs centres. En 2008, la frange Est concentrait 40% des ménages des Combrailles, **en 2018 c'est 42%**, alors que les bourgs centres ont vu leur poids de nouveau diminuer : 41% en 2008 contre 39% en 2018.
- **depuis 2016 le poids de la frange Est s'est stabilisé (42% même si elle continue d'accueillir des ménages : +267), alors que celui des bourgs a poursuivi sa diminution même s'ils ont continué eux aussi à accueillir des ménages (+83)**
- **La taille des ménages a globalement diminué sur le territoire comme attendu entre 2008-18 (2.2 à 2.1) mais de façon moins forte que prévu.** Elle est restée stable sur la frange Est : 2.3 personnes par ménage en 2008 contre 2.25 en 2018 ; alors que sur le reste du territoire elle a bien diminué passant de 2.12 personnes par ménage en 2008 à 1.99 en 2018. Les phénomènes mis en avant dans l'évaluation de 2016 se sont donc poursuivis.
- A noter **l'augmentation des ménages seuls ou monoparentaux sur la période 2008-18 (+16%)** : en 2018 ces ménages représentent 45% des ménages des Combrailles contre 41% en 2008 (un poids qui s'est notamment renforcé sur la frange Est). Tous les bourgs sont concernés par cette hausse sauf Giat, Bourg-Lastic et Messeix, plus éloignés.
- **Une évolution démographique positive toujours due essentiellement au solde migratoire.** On compte sur la période 4192 naissances pour 6564 décès. Il y a toujours plus de naissances sur la frange Est et toujours plus de décès sur le reste du territoire. Sur les bourgs centres globalement **l'évolution démographique est négative, néanmoins 2 bourgs centres (Combronde et Manzat) combinent un solde naturel et migratoire positifs sur la période**, et 9 autres bourgs centres connaissent des taux de variation dus au solde migratoire positif et sont donc attractifs (sauf pour Menat, Herment et les Ancizes).
- **La répartition de la population par classe d'âge n'a pas vraiment évolué entre 2008-18** : les moins de 20 ans représentent toujours 20% de la population, les 20-64ans se sont légèrement affaiblis passant de 57 à 54% et les plus de 65 ans se sont renforcés passant de 23 à 26% de la population. Mais si on regarde un peu plus finement on note que le territoire a perdu des habitants sur 2008-18 ayant plus précisément entre 30-44 ans (-10%), voire 15-44 ans (-20%) alors que les personnes ayant entre 60-74 ans ont augmenté de 29% sur la période.

Créer 3800 nouveaux logements d'ici 10 ans soit 380 par an et diversifier l'offre (plus de petits logements, plus de logements locatifs aidés)

Maitriser la périurbanisation à l'Est, et soutenir l'Ouest et le Sud du territoire en renforçant le Cœur des Combrailles et en s'appuyant sur le réseau de bourgs-centres

- **Un rythme de construction plus bas que prévu** : 1697 logements commencés entre 2010 et 2020 sur l'ensemble du SCOT dont **63% sur la frange Est et 29% sur les bourgs centres** (au lieu des 50% prévus) soit 154 logements par an en moyenne, ce qui est bien loin des 380 logements ambitionnés au SCOT et en-deçà du rythme de 2000-2009 (198 logts/an).

2010-15 : 1057 logements créés soit 176 par an. 60% sur la frange Est et 26% sur les bourgs centres

2016-20 : 640 logements créés soit 128 par an. 67% sur la frange Est et 34% sur les bourgs centres

Un rythme de construction plus intense sur la 1^{ère} période 2010-15 puis qui s'est fortement réduit sur 2016-20. Un rythme de construction très faible sur les bourgs centres (à peine 50 logements/an contre les 190 prévus au SCOT) et qui s'est encore dégradé depuis 2016.

- De 2008 à 2018, les logements de moins de 3 pièces n'ont fait que régresser sur l'ensemble du territoire (de 23% des résidences principales à 21% en 2018) et cela est valable sur les 3 CC, sauf sur celle du Pays de St Eloy où l'on observe une stagnation entre 2013-18.
- Sur les bourgs centres, de façon générale on assiste également à cette baisse voire à une légère stagnation (29% des résidences principales en 2008 à 28% depuis 2013) : baisse qui touche un peu plus les bourgs de la frange Est. Et pourtant sur la même période les ménages seuls ou monoparentaux se sont accrus sur le territoire.
- En 2021, le territoire compte 1376 logements locatifs sociaux. Par rapport à 2016, le territoire a perdu 107 logements sociaux (116 par rapport à 2012) : 82 sur la CC PSE, 21 sur la CC CCV et 4 sur la CC CSM. 65 étaient des logements individuels (les 3 CC concernées) et 42 des logements collectifs (CC PSE seulement).
- 45 étaient des logements de +4 pièces, 38 des logements de 3 pièces et 31 des logements de 2 pièces : seuls les logements de 1 pièce ont augmenté sur la période 2016-21 mais très faiblement malgré tout (+7 logements)
- Le phénomène de périurbanisation n'est pas vraiment maîtrisé puisque c'est sur la frange Est qu'on construit principalement du logement neuf et que cela s'est amplifié sur les 2 périodes : les secteurs des anciennes CC de Côtes de Combrailles et Manzat Communauté sont les plus attractifs (27 et 22%) puis suivent Pontgibaud Sioule et Volcans (14%) et ensuite le pays de Menat et St Eloy Communauté (8%), et à l'inverse les moins dynamiques restent les secteurs sud et ouest du territoire. Ce dynamisme à l'Est n'a pas non plus été relayé à l'Ouest par le réseau des bourgs centres ni plus particulièrement par les bourgs relais de St Gervais et Pontaumur : depuis 2016 ils n'ont accueilli que 1% des nouvelles constructions. A noter néanmoins la situation des bourgs de Pionsat et Messeix qui ont accueilli entre 2016-20, 9 à 10% des nouvelles constructions.
- 579 ha d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) consommés sur 2010-20 dont 136 ha pour de l'activité (23%) ; 444 ha pour de l'habitat (77%), 14 ha pour du mixte (2%). Une moyenne de 58ha par an. Près de la moitié (47%) de cette consommation concerne la CC CSM, et près de 40% concerne des communes sans document d'urbanisme.
- Depuis 2011 la consommation d'ENAF est en constante diminution, et entre 2010-2020 elle a ainsi été divisée par 4 (80ha à 20ha/an). Une tendance qui touche globalement toutes les CC, même si cela reste fluctuant, qui souligne les efforts déjà réalisés des communes qui ont révisé leur document d'urbanisme et ont réduit de 70% leurs espaces constructibles à vocation d'habitat (76% sur la période 2016-21).

Adapter l'offre de services dans les bourgs

Les 2 pôles majeurs

Sur la période 2010-16, on avait observé un renforcement des services et équipements liés à la formation, ainsi que des équipements culturels et sportifs, mais un maintien fragile des services et commerces de façon globale. Depuis 2016, la tendance est assez similaire. Certains équipements sont devenus intercommunaux suite aux fusions des CC en 2018 et ont ainsi fait l'objet de travaux de rénovation plus ou moins importants (piscine de St Georges-de-Mons, cinéma La Viouze aux Ancizes, la résidence des Combrailles gérée par le Corum St Jean, la maison des entrepreneurs à St Eloy ou encore la halle du marché)

Les 3 bourgs périurbains (Combronde, Manzat et Pontgibaud)

Les services liés à la petite enfance-jeunesse se sont bien développés sur ces 3 bourgs entre 2010 et 2016, et depuis 2016 ce sont plutôt les activités et les actions de ces services qui se sont renforcées, et leur rayonnement qui s'est élargi :

- Création d'un nouveau pôle ou local ados à Pontgibaud et Manzat
- Développement de l'offre d'activités des accueils de loisirs
- Développement des ateliers et activités du relais petite Enfance de la CC PSV ou du RAM sur la CC CSM
- Création d'une MAM à Manzat et Combronde

Concernant les commerces, globalement l'offre s'est maintenue voire diversifiée mais cela reste fragile.

Les 6 bourgs ruraux

Les services aux personnes âgées se sont maintenus voire développés et certaines structures d'accueil ont été rénovées et/ou agrandies (foyer logement de St Gervais), ou sont en projet (EPHAD des Ancizes). Il existe aujourd'hui une offre de service importante pour la prise en charge des personnes à domicile (CIAS, APAMAR, SSIAD, ESA, PFAR). De nouvelles formes d'accueil ou d'hébergement de ces personnes sont apparues comme à Pionsat avec les lodges, les maisons Age et Vie en projet sur St Gervais et St Georges de Mons.

Concernant les services publics, pour créer de nouveaux services et parfois compenser la fermeture des trésoreries, des maisons France Service se sont développées en particulier au sud du territoire. 5 des 6 bourgs ruraux en sont équipés et permettent l'accès à une offre de services élargie (CAF, conciliateur de justice...). Pour compenser la fermeture des bureaux de poste, certaines communes ont également pris le relais au travers des agences postales communales.

Concernant les commerces la situation est assez variable d'un bourg à l'autre mais globalement l'offre de commerce reste fragile, et est à renforcer.

Il faut également souligner le développement de l'offre de santé dans les bourgs depuis 2010 grâce à la mise en œuvre du 1er Contrat Local de Santé.

Contribuer à la notoriété et à la « qualité Combrailles » (Remettre 30% des logements vacants sur le marché, favoriser de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espaces, appliquer des principes d'urbanisme garants de qualité)








- Entre 2008-18 on comptabilise 1045 logements vacants supplémentaires sur le territoire (+28%) dont 341 entre 2013-18 (33%) : cette forte augmentation concerne de façon quasi similaire les 3 CC (+30% pour CC CSM et CC CCV et +26% pour PSE). 47% de ces nouveaux logements vacants concerne la frange Est et 54% les bourgs centres. 77% des logements vacants sont vacants depuis plus de 2 ans.
- Néanmoins, entre les 2 périodes 2008-13 et 2013-18, les choses ont un peu évolué : le nombre de logements vacants s'est légèrement réduit sur la CC CSM, sur la CC CCV il a continué d'augmenter fortement, alors que sur la CC PSE le phénomène s'est ralenti. Pour les bourgs centres, la situation est assez similaire : la vacance s'est particulièrement aggravée sur la période 2008-13 (+31%) alors que depuis 2013 on observe une augmentation plus faible de 8% (soit +139 logements). Au total sur 2013-18, 5 des 12 bourgs centres ont vu leur nombre de logements vacants décroître (Combronde, St Georges, Menat, Pionsat et Messeix).
- A l'échelle du SCOT, 87% de l'offre de logements commencée sur la période 2010-20 est toujours destinée à de l'individuel pur (90% d'individuel sur la frange Est contre 81% sur l'ouest et le sud) et seulement 14% à des formes plus groupées ou du collectif. Mais depuis 2016, l'individuel pur perd du terrain quasiment partout (88% sur 2010-15 à 85% sur 2016-20) au profit de formes d'habitat plus groupées ou collectives, voire des résidences (12 à 14% sur les 2 périodes) et ce phénomène semble concerner tout le territoire, mais plus fortement la CC PSE et les bourgs centres.
- Si on regarde l'évolution sur 2010-15 puis 2016-20, on note que l'habitat individuel pur perd du terrain sur les bourgs centres de façon générale qu'on soit sur la frange Est ou pas, ce qui va plutôt dans le sens de ce qui était attendu dans le SCOT, mais malheureusement pas encore pour tous les bourgs. Seuls 2 des 12 bourgs centres ont atteints leurs objectifs de diversification des formes urbaines voire les ont dépassés (50-50 ou 60-40 suivant les cas) : il s'agit de Pionsat et Messeix.

- Si on regarde plus précisément **l'évolution de la taille moyenne des logements individuels** entre 2010 et 2020 à l'échelle du SCOT on observe une **réduction continue** : 128m² en 2010 pour l'individuel pur, 122m² en 2016 puis 110m² en 2020 / 108m² en individuel groupé en 2010, 92m² en 2016 et 76 en 2020.) Sur les 3 CC, la tendance est à la baisse aussi mais pas toujours régulière.
- Une **tendance à la réduction de la consommation foncière globalement** : d'après l'observatoire national de l'artificialisation entre 2010-16 c'est en moyenne 50ha/an d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers **qui étaient consommés pour de l'habitat alors qu'entre 2016-20 ce n'est plus que 25ha/an**. Cette réduction par 2 concerne les 3 CC.
- **Une réduction des surfaces constructibles retranscrite dans les documents d'urbanisme révisés** : 23 documents d'urbanisme sur 32 ont été révisés et mis en compatibilité en 2021 : il en reste donc encore 9 à faire évoluer (5 cartes communales et 4 PLU), mais 3 ont déjà délibéré pour lancer le chantier de la révision. A noter également, que 2 communes dotées de POS caducs se sont engagées dans l'élaboration de nouveaux PLU.

Enfin la **couverture en documents d'urbanisme** a peu évolué voire **a régressé en 10 ans** : 39 communes en 2010 contre 32 en 2021 et tous les bourgs centres **ne disposent toujours pas d'un PLU** : 5 sur 12 n'ont toujours pas ou plus de document d'urbanisme.

- **Bilan des documents d'urbanisme révisés** : **réduction moyenne de 70% des disponibilités foncières à vocation d'habitat (76% entre 2016-21)**, recours croissant à un certain nombre de principes garants de qualité préservant les paysages et la qualité du cadre de vie.
- **Des actions menées en faveur de l'habitat** : Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), PIG Habiter Mieux, AMI de St Eloy, programme Petites Villes de Demain (études pré-opérationnelles d'OPAH en cours sur les 3 EPCI), aide à la rénovation de façades sur la CC CCV, permanences du Mobilidome, mise en place du service public de la rénovation de l'habitat (SPPEH – rénov'actions63).
- **En matière d'économie d'énergie, seule la CC CSM a choisi d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial PCAET** (approuvé en 2020). Plus récemment la CC CCV a signé avec l'ADEME (en 2021) un **Contrat d'Objectif Territorial (COT)** qui lui permettra de mettre en œuvre des actions pour la transition écologique.

En résumé, la stratégie du SCOT a-t-elle été suivie et les objectifs ont-ils été atteints ?

Objectifs du SCOT	Bilan depuis l'approbation du SCOT	
<p>Ne plus perdre d'habitants d'ici 10 ans, et donc accueillir 2600 nouveaux habitants</p>	<p>Le territoire ne perd plus d'habitants mais le rééquilibrage souhaité entre l'Est et le reste du territoire n'a pas eu lieu, et s'est aggravé au contraire.</p> <p>Le recentrage de la population sur les bourgs centres n'a pas eu lieu non plus et leur situation s'aggrave également depuis 2016.</p> <p>Le desserrement des ménages a été moins fort que prévu.</p> <p>L'évolution démographique positive du territoire est toujours liée au seul solde migratoire.</p>	
<p>Créer 3800 nouveaux logements d'ici 10 ans soit 380 par an et diversifier l'offre</p>	<p>Un rythme de construction bien inférieur aux attendus du SCOT et qui s'est encore réduit depuis 2016, notamment sur les bourgs centres.</p> <p>87% de ces logements sont encore des logements individuels, les logements sociaux et les petits logements ont diminué alors que la demande s'est accrue : inadaptation du parc aux besoins de la population ; orientation en faveur de la diversification de l'offre difficile à mettre en œuvre.</p>	
<p>Maitriser la périurbanisation à l'Est, et soutenir l'Ouest et le Sud du territoire en renforçant le Cœur des Combrailles et en s'appuyant sur le réseau de bourgs-centres</p>	<p>La dynamique de construction est toujours plus favorable à l'Est mais se diffuse également vers le Nord des Combrailles.</p> <p>La proportion de constructions sur les bourgs centres est en diminution et n'a jamais atteint le niveau attendu, et le dynamisme de l'Est n'a pas été relayé vers l'Ouest et le Sud du territoire.</p>	
<p>Adapter l'offre de services dans les bourgs</p>	<p>Les bourgs centres se sont tous attachés à étoffer l'offre de services et de commerces nécessaires à la vie quotidienne disponible sur le territoire, mais si pour les services la tendance est plutôt au développement, l'équilibre reste fragile pour les commerces, et en matière de santé subsiste un manque global de professionnels et un manque de structuration.</p>	
<p>Remettre 30% des logements vacants sur le marché</p>	<p>La vacance s'est partout aggravée sur le territoire et notamment sur les bourgs centres mais depuis 2013 la situation commence très légèrement à s'améliorer, plus particulièrement sur la frange Est et sur les bourgs centres également.</p>	
<p>Favoriser de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espaces</p>	<p>Une offre nouvelle toujours constituée principalement de logements individuels, mais qui tend à se diversifier légèrement et à réduire son impact sur les espaces naturels, agricoles et forestiers grâce notamment aux documents d'urbanisme.</p>	
<p>Appliquer des principes d'urbanisme garants de qualité</p>	<p>23 documents d'urbanisme sur 32 ont été révisés et mis en compatibilité en 2021 : il en reste donc encore 9 à faire évoluer.</p> <p>En matière de rénovation de l'habitat, des actions ont été engagées mais l'impact est encore trop faible : une vraie politique de l'habitat est nécessaire.</p> <p>Une seule démarche de PCAET a été menée sur le territoire, à l'échelle d'un EPCI.</p>	

ELEMENTS A ABORDER DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SCOT

- L'équilibre du territoire et l'armature territoriale (les bourgs centres, la répartition des rôles entre les communes)
- L'ambition démographique du territoire
- La production de logements : des objectifs à réadapter
- Les logements vacants, l'adaptation et la diversification de l'offre de logements dans un contexte de réduction de la consommation foncière et de sobriété énergétique
- Les loupes du SCOT

3- Rendre durablement accessible le territoire

Rappel des objectifs :

- >> Structurer une offre en **déplacements alternatifs** à l'échelle des bassins de vie des bourgs centres
- >> Relancer la voie ferrée Montluçon/Clermont et maintenir les autres dessertes ferroviaires
- >> Poursuivre l'organisation routière du territoire
- >> Préserver les principales perceptions sur les sites naturels lointains à partir des grands axes routiers

Ce qu'il faut retenir de l'analyse :

Structurer une offre en déplacements alternatifs à l'échelle des bassins de vie des bourgs centres

- Peu de préconisations du SCOT pour structurer une offre en déplacements alternatifs sur le territoire ont été mises en œuvre. D'autres pistes ont été suivies par les EPCI.
- Depuis 2016, les 3 CC se sont emparées de la problématique des déplacements et ont cherché chacune à leur manière à **réduire l'usage de la voiture individuelle, à développer la mobilité auprès des plus fragiles, et enfin, 2 des 3 CC sont devenues Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)** : CCV et PSE.
- **Sur la CC CCV, après 2 années d'études et de réflexion, l'année 2021 a permis** la concrétisation de cette prise de compétence en matière de mobilité et de déplacement. Plusieurs réflexions ont émergé sur le covoiturage, le train ou encore le transport scolaire. Ces réflexions ont été **poursuivies dans le cadre d'Ateliers de la Mobilité** pour donner les clés de compréhension des enjeux de demain liés à la mobilité et aux déplacements, et se projeter en imaginant et en construisant des solutions adaptées au territoire. Une feuille de route a été impulsée et plusieurs projets sont en réflexion.
- Sur le territoire du Pays de Saint Eloy, la CC a mis en place un **service covoiturage solidaire (Covoit'santé 63)** pour les personnes n'ayant pas les moyens de se rendre à un rendez-vous médical, et a engagé l'élaboration de son plan de mobilité simplifié qui lui permettra d'établir sa stratégie de mobilité adaptée aux besoins du territoire.
- Concernant la CC CSM celle-ci ne s'est pas positionnée pour devenir AOM, mais a entrepris **l'électrification progressive de son parc de véhicules, l'équipement progressif de ses sites en bornes de recharges VE (bornes 22 kW), et s'est engagée** (comme la CCV) dans une **étude menée par le SMTC afin de recueillir les données nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de la mobilité en partenariat avec la Région** : covoiturage, renforcement des transports en commun, confortement des modes doux, etc.
- **Pour réduire l'usage de la voiture et les déplacements domicile-travail, le recours au télétravail** est également un bon moyen, tout comme le **déploiement d'espaces de coworking** : suite à la crise sanitaire, ces 2 aspects se sont développés et sont en cours de réflexion (Giat, Pontgibaud, Combronde, St Eloy, St Myon)
- En matière de **liaisons douces**, quelques communes se sont lancées dans des aménagements **permettant de faciliter et sécuriser l'accès aux équipements sportifs, scolaires ou aux services** et commerces de centre bourg, aux personnes circulant à pied ou en vélo : **c'est le cas de Pontaugum** (Parc nature – Liaison entre le bourg centre et certains établissements ou équipements (maison de santé, halle des sports, collège, lycée, EPHAD), de Manzat (liaison entre le bourg et les équipements sportifs). Mais cela reste encore trop rare.

- **On compte sur les Combrailles 17 aires de covoiturages dont 4 d'intérêt départemental.** Depuis 2017 la plateforme de covoiturage gratuit Mov'ici, développée par la Région AURA a comptabilisé 669 inscriptions sur le territoire des Combrailles, dont 88% ont publié au moins une annonce. Environ 250 recherches ont été réalisées mais finalement peu ont abouti car la plupart des sollicitations restent sans réponses et les trajets ne sont pas validés par le conducteur, ou hors de la plateforme. Se pose la question de la sous-utilisation de la plateforme ou plus largement de la multitude des plateformes existantes.

Relancer la voie ferrée Montluçon/Clermont et maintenir les autres dessertes ferroviaires

En 2016 l'évaluation avait déjà mis en avant la **disparition progressive des dessertes ferroviaires du territoire** :

- suspension de la ligne Montluçon/Clermont en 2007 remplacée par un bus de substitution à raison de 6 à 7 allers-retours dans la semaine
- fermeture de la ligne Montluçon/Ussel en 2008 pour cause de vétusté et de celle de Volvic-Ussel en 2014

Depuis rien n'a changé, seule subsiste une desserte pour le fret ferroviaire jusqu'à Volvic (Clermont-Volvic et Le Mont-Dore-Volvic) et la **tendance actuelle consiste à développer l'exploitation touristique des anciennes voies ferrées** faute de pouvoir faire mieux. En 2016, on avait relevé l'ouverture au public de la liaison en vélorail Lapeyrouse/St Eloy, à celle-ci s'ajoute en 2020 l'ouverture de la portion Gare des Ancizes/viaduc des Fades en vélorail également, et l'étude de l'ouverture d'une voie verte sur l'ensemble du linéaire (du viaduc à St Eloy).

Poursuivre l'organisation routière du territoire





Entre 2010 et 2016, 35 communes ont été concernées par **différents projets d'infrastructures** qui ont permis **d'améliorer toujours plus l'organisation routière du territoire**, ainsi que la sécurité routière. Voici quelques exemples : le contournement de Montaigut-en-Combraille, **l'élargissement de la RD987 entre St Eloy et St Gervais d'Auvergne**, de la RD986 entre Pontgibaud et Massagettes, de la RD19 entre Charbonnières les Vieilles et Combronde...travaux d'élargissement de la RD90 entre St Georges de Mons/Paugnat/A89.

Depuis 2016, c'est environ **26 communes qui ont fait l'objet de travaux d'amélioration de la voirie** (aménagement de traverses, aménagements paysagers, travaux de sécurisation routière...) : amélioration de l'accès et du stationnement au Gour de Tazenat par exemple, amélioration de la traversée de Chapdes-Beaufort sur la RD575..., contournement de St Eloy sur la RD987.

Préserver les principales perceptions sur les sites naturels lointains à partir des grands axes routiers

Les 4 principaux axes de découverte du paysage des Combrailles (A89, RD941, RD2089 et RD2144) **ont fait l'objet de différents travaux permettant de requalifier les séquences dégradées relevées dans le SCOT**, mais **aucune action spécifique n'a été vraiment menée pour préserver les principales perceptions sur les sites naturels lointains**, ou pour les valoriser, et on assiste même plutôt à une **fermeture des paysages**.

En résumé, la stratégie du SCOT a-t-elle été suivie et les objectifs ont-ils été atteints ?

Objectifs du SCOT	Bilan depuis l'approbation du SCOT	
Structurer une offre en déplacements alternatifs à l'échelle des bassins de vie des bourgs-centres	<p>Aucune des pistes de travail préconisées dans le SCOT n'a été suivie depuis 2010, si ce n'est l'organisation ponctuelle de liaisons douces ou le développement du covoiturage.</p> <p>Les CC ont préféré mener des actions pour réduire l'usage de la voiture individuelle ou engager plus récemment des réflexions pour mettre en place une stratégie des mobilités.</p>	
Relancer la voie ferrée Montluçon/Clermont et maintenir les autres dessertes ferroviaires	<p>Disparition progressive des dessertes ferroviaires du territoire.</p> <p>Développement de l'exploitation touristique des anciennes voies ferrées.</p>	
Poursuivre l'organisation routière du territoire	Une amélioration continue de l'organisation et de la sécurité routière du territoire, mais une liaison nord-sud qui reste peut-être à améliorer.	
Préserver les principales perceptions sur les sites naturels lointains à partir des grands axes routiers	Les 4 principaux axes de découverte du paysage des Combrailles ont fait l'objet de différents travaux permettant de requalifier les séquences dégradées relevées dans le SCOT, mais aucune action spécifique n'a été vraiment menée pour préserver les principales perceptions sur les sites naturels lointains (fermeture des paysages).	

ELEMENTS A ABORDER DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SCOT

- La mobilité reste un vrai défi pour demain : c'est une problématique qui nécessitera de travailler ensemble pour trouver des solutions et expérimenter des choses, en partenariat avec les territoires voisins également.
- L'avenir du ferroviaire

4- Tourisme, nature, environnement

Rappel des objectifs :

>> Développer un tourisme durable en lien avec les aspects patrimoniaux du territoire (en renforçant l'axe touristique de la Sioule et en jouant la carte du tourisme vert)

>> Protéger et gérer les espaces naturels remarquables (assurer la protection des milieux et espèces les plus remarquables, maintenir les échanges écologiques, préserver les boisements d'intérêt écologique et paysager)

>> Préserver durablement la ressource en eau (préserver la qualité de la ressource, assurer les besoins en eau potable et en assainissement)

>> Maitriser la consommation d'énergies fossiles (réduire les consommations énergétiques liées à l'habitat et développer les énergies renouvelables)

>> Assurer la gestion des déchets

>> Prévenir les risques

Ce qu'il faut retenir de l'analyse :

Développer un tourisme durable en lien avec les aspects patrimoniaux du territoire en renforçant l'axe touristique de la Sioule et en jouant la carte du tourisme vert

- **Les actions préconisées par le SCOT pour renforcer l'axe touristique de la Sioule n'ont pas toujours été suivies : peu d'actions ont été menées pour valoriser les gorges de la Sioule, l'hôtellerie a été peu reprise ou a évolué vers des formes plus adaptées à la demande actuelle (chambres d'hôtes, restaurants), peu de circuits de découverte thématiques ont été aménagés pour sensibiliser ou faire découvrir les richesses naturelles du territoire, et le pôle de loisirs des Fades reste à structurer et à moderniser.**
- Néanmoins, **l'offre en activités de pleine nature s'est enrichie et largement diversifiée** (circuits de randonnées, circuits expert nature pour les enfants, géocaching, activités liées à la pêche, vélorail, via ferrata...)
- Concernant la pêche, on observe ces dernières années, **l'installation de plusieurs prestataires touristiques qui sont à la fois hébergeurs/restaurateurs et guides de pêche et qui ont ainsi développé les 2 activités en parallèle sur le territoire (ex des chambres d'hôtes Villa Colombier à Pontgibaud, du restaurant de La Ramade à Giat, ou encore du Domaine de Balbuzard sur Condat-en-Combraille). D'autre part, quasiment tous les étangs et plans d'eau sont suivis (empoissonnement...) de près par des associations.**
- Sur le territoire, on compte **10 lieux de baignade, tous classés en qualité d'eau excellente ou bonne depuis 2018. Tous disposent d'un profil de baignade réalisé entre 2011 et 2018. Le profil du Gour de Tazenat est le plus ancien et n'a semble-t-il jamais été remis à jour malgré les événements de 2016. Malgré cette bonne qualité des eaux, 7 lieux de baignade ont connu entre 2018 et 2022 des interdictions de baignades temporaires pour raison sanitaire.**
- Concernant les cours d'eau, le territoire du SCOT comprend **38 masses d'eau cours d'eau**, dont l'analyse globale montre un état écologique principalement moyen à bon.
- **Les hébergements touristiques** après avoir augmentés entre 2010-2016 passant de 404 à 448, **sont en diminution sur la période suivante 2016-2021**, passant de 448 à 405. En 2021, on compte donc autant d'hébergements touristiques qu'en 2010.
- Depuis 2016, le territoire a perdu 42 meublés et gîtes, et 10 hôtels, alors que le nombre de **chambres d'hôtes et de campings a légèrement progressé (+6 environ). La répartition de l'offre en hébergement sur le territoire s'est donc renforcée depuis 2010 en chambres d'hôtes et campings**, mais globalement elle reste inchangée.
- **D'autre part, les tendances observées en 2016 se sont accentuées :**

- Forte augmentation des hébergements non classés (entre 2010-2021, 157 hébergements sont devenus des structures non classées ou non labellisées dont 80 sur la période 2016-21)
- Une diminution des hébergements classés de façon générale à l'exception des campings 3 étoiles et des meublés 4 étoiles qui sont les seuls à avoir vu leur nombre augmenter entre 2010-2021.
- On compte 142 nouveaux hébergements depuis 2016 (2060 pers en capacité) dont 96 meublés ou gîtes (811 pers en capacité). 42% sur la CC PSE, 34% sur CCV et 25% sur CSM. 27% sur les bourgs centres.
- On observe une tendance à l'augmentation des hébergements de grande capacité modulables sur le territoire (possibilité de tout louer en même temps pour un mariage, des retrouvailles familiales, ou sur certaines parties de l'année possibilité de louer individuellement des chambres : gîtes de groupe ou chambre d'hôtes suivant les moments), mais par contre aucune évolution au niveau des hébergements collectifs depuis 2016 voire 2010. Concernant l'hôtellerie ancienne, elle est soit plutôt laissée en désuétude soit utilisée seulement pour de la restauration, voire dans le meilleur des cas transformée en chambres d'hôtes.
- 7 Unités Touristiques Nouvelles (UTN) étaient prévues au SCOT : 3 ont vu le jour entre 2010 et 2016 (Les Cabanes des Combrailles sur St Gervais d'Auvergne, Natura Tazenat sur Charbonnières les Vieilles et un des projets concernant les thermes de Châteauneuf-les-Bains et visant à diversifier l'activité thermale. Un 4ème projet est en cours de réalisation sur la commune de Charensat à proximité de l'étang de Chancelade : 3 chalets sur les 7 prévus sont aujourd'hui réalisés et commercialisés. Les 3 autres projets prévus au SCOT n'ont pas encore vu le jour et pour certains ne sont plus d'actualité.
- De façon générale, les activités et animations touristiques ont progressé sur le territoire depuis 2016 même si cela reste parfois fragile. Elles couvrent le territoire sur une bonne partie de l'année, même si une période creuse subsiste en hiver.
- Depuis 2016, on observe au niveau des activités un dynamisme lié à l'activité pêche, une tendance aussi de certains prestataires à organiser des animations ouvertes à un public élargi et pas seulement à leurs clients (repas/concerts d'été, stages..). Un certain nombre d'artisans locaux et de producteurs fermiers ouvrent également leurs portes pour faire découvrir au public leur activité. Au niveau culturel, des animations de qualité se maintiennent grâce à une coordination des festivals et des saisons culturelles qui existent désormais sur les 3 CC.
- Pour découvrir le patrimoine des Combrailles qu'il soit culturel ou naturel, on peut compter sur les visites guidées du patrimoine organisées par le SMADC depuis maintenant 11 ans, sur les musées au contenu de qualité, sur les visites d'espaces naturels organisées par le CEN mais qui restent à développer vu le potentiel et la variété des milieux, ou encore sur l'application Combrailles Balade et Randonnées de l'OTC. De nombreux circuits de randonnées à pied ou à VTT ont été créés depuis 2016., tout comme de nouvelles activités de pleine nature.

Protéger et gérer les espaces naturels remarquables

Assurer la protection des milieux et espèces les plus remarquables

- Les espaces naturels sont mieux protégés dans les documents d'urbanisme, et mieux connus par le biais d'inventaires comme les zones humides (trames vertes et bleues intégrées dans les derniers documents d'urbanisme révisés). L'inventaire des zones humides porté par le SMADC sur le bassin versant de la Sioule de 2014 à 2018 a permis d'identifier 10 261 hectares de zones humides sur 74 communes du SMADC (soit 7% du territoire des communes inventoriées). Cet inventaire a été élargi aux communes du SMADC relevant du bassin du Cher Amont de 2020 à 2022 : sur les 13 communes concernées 1857 ha ont été inventoriées humides soit 9% du territoire.
- 87 des 99 communes du SMADC disposent désormais de cet inventaire.
- Au niveau des autorisations d'exploitation de carrières et extensions : depuis 2016, seulement 2 renouvellements et extensions de carrières ont été autorisées sur les communes SCOT du Pays des Combrailles – Analyse des résultats 2016-2022 – SMADC

de St Sulpice et Combronde, mais aucun ne concernaient un milieu naturel remarquable (soit 6 depuis 2010).

Maintenir les échanges écologiques

- Concernant les corridors écologiques, un 1er travail de cartographie avait été réalisé par la Région Auvergne dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) entre 2011 et 2015. **Ce travail a depuis été repris à l'échelle de la nouvelle Région Auvergne Rhône Alpes lors de l'élaboration du SRADDET. Approuvé en 2020, celui-ci reprend donc les éléments des anciens SRCE dans le cadre d'un atlas cartographique des trames vertes et bleues. Le SCOT n'ayant pas été modifié depuis 2010 pour intégrer les nouveaux textes législatifs ou les nouveaux documents supra comme le SRADDET, ces éléments n'ont pas été repris ni déclinés dans le SCOT, mais seulement dans certains PLU révisés.**

Préserver les boisements d'intérêt écologique et paysager

- Concernant les boisements, **les surfaces forestières sont stables autour de 64 000 ha (33%)** tout comme les surfaces certifiées PEFC qui avoisinent en 2022 les 5000 ha (4736 en 2010 ; 5375 en 2016 et 4708 en 2022).
- Entre 2010-16, **298ha de forêt ont été défrichés avec demande d'autorisation et 99ha entre 2017-22, soit 397ha entre 2010-2022 sur 56 communes.** Ces défrichements sont le plus souvent suivis de reboisements naturels.
- **Sur le plan de la gestion forestière les surfaces couvertes par un plan simple de gestion (PSG) ont significativement progressé, passant de 2 500 ha en 2010 à 4 382 ha en 2022 (71 PSG), soit près de 9% des surfaces forestière privées. Si on ajoute les surfaces concernées par un Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) les forêts privées gérées selon un document de gestion représentent 12,5 % des surfaces en 2022 (PSG et CBPS valides et en cours de renouvellement). On compte en effet 316 CBPS sur 1 805 ha en 2022 contre 166 en 2015 et 53 en 2010.**

Préserver durablement la ressource en eau en préservant la qualité de la ressource et en assurant les besoins en eau potable et en assainissement

Les actions **mises en œuvre entre 2010 et 2016 pour préserver la qualité de l'eau se sont poursuivies entre 2016 et 2022. C'est le cas de :**

- **la protection des captages : 85% des captages AEP ont fait l'objet d'une procédure de protection. 4 captages sont en cours de protection aujourd'hui sur Pionsat et Vergheas, 7 restent à réaliser sur la commune de Prondines, et 17 captages privés n'ont jamais engagé cette procédure de protection.**
- **l'élaboration des SAGE : 3 SAGE approuvés sur le territoire. Un 4^{ème}, le SAGE Dordogne Amont est en cours de rédaction aujourd'hui (état des lieux validé en 2018, stratégie validée fin 2019, règles et dispositions en cours de rédaction)**
- **la mise en œuvre des contrats territoriaux : renouvellement des contrats Sioule (2023-27), Chavanon (2021-25) et Morge (2021-26) et signature en 2022 du 1er contrat Hautes Vallées du Cher : financement d'actions pour lutter contre le piétinement ou contre les pollutions diffuses domestiques, limiter l'utilisation des produits phytosanitaires, restaurer les berges et les continuités écologiques.**

De façon générale, les nouveaux contrats territoriaux tendent à poursuivre leurs actions visant à restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques (aménagement des berges, restauration des continuités écologiques, préservation des zones humides...), à lutter contre les pollutions et à **améliorer/maintenir la qualité des débits des cours d'eau.**

Attention toutefois au risque de pollution de l'eau à travers une trop forte concentration en nitrates : toutes les communes des Combrailles relevant du bassin versant du Cher ont été classées depuis 2021 en zone vulnérable.

De façon à **optimiser l'assainissement des eaux usées**, on peut noter que depuis 2016, 18 communes ont réalisé des diagnostics de leur réseau **d'assainissement collectif (réseau et traitement)** et 20 communes ont réalisé des travaux pour améliorer essentiellement la collecte des effluents, la qualité des réseaux et le traitement des eaux.

Enfin, concernant les zonages d'assainissement, 21 communes ont depuis 2016, procédé à leur actualisation.

Maitriser la consommation d'énergies fossiles en réduisant les consommations énergétiques liées à l'habitat et en développant les énergies renouvelables

Pour réduire les consommations énergétiques liés à l'habitat, les efforts ont essentiellement porté, ces dernières années, sur le bâti existant à travers **différents programmes mis en œuvre pour financer les travaux de rénovation énergétique** (PIG Habiter Mieux du département, OPAH sur St Eloy les Mines à travers l'AMI Cœur de bourg, Rénov'Action).

Dans le cadre du PIG départemental, 466 dossiers ont été déposés entre 2016-22 sur les 3 CC : 36% sur CSM, 39% sur CCV et 25% sur PSE.

63% des dossiers concernent la lutte contre la précarité énergétique, 37% l'autonomie et seuls 2 dossiers ont concerné la lutte contre l'habitat indigne.

85% des dossiers de lutte contre la précarité énergétique devaient permettre un gain énergétique supérieur à 25%.

Dans le cadre de l'AMI de St Eloy, 252 projets ont ainsi été accompagnés depuis 2016 (231 réalisés en 07/2022).

Un peu plus 4 millions d'euros de travaux ont été réalisés aujourd'hui (61% par des entreprises locales) et presque 2 millions sont en cours : ces travaux auront permis un gain énergétique moyen de 46%.

Concernant la construction neuve, **l'évolution des formes urbaines vers des maisons accolées ou des petits collectifs permettant de réduire les consommations énergétiques n'a pas vraiment eu lieu**, tout comme le développement des conceptions bioclimatiques.

En ce qui concerne le **développement des énergies renouvelables**, **il n'y a pas eu de démarche commune à l'échelle des Combrailles pour encadrer, programmer et répartir leur développement sur le territoire. Leur production a néanmoins été multipliée par 6 depuis 2011** représentant en 2020 autour de 326 000 MWh.

Seule la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge a élaboré un Plan climat air énergie territorial (PCAET) qui a été approuvé en 2020, et la communauté de communes Chavanon Combrailles et **Volcans vient de signer un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME en 2021 visant la mise en place d'actions pour la transition écologique.**

Assurer la gestion des déchets




Le VALTOM et ses collectivités adhérentes ont été labellisés Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage en 2018, et **se sont ainsi engagés pour la réduction des déchets et le développement de l'économie circulaire en partenariat avec le monde économique et associatif.**

Beaucoup d'actions ont été mises en œuvre dans ce sens depuis 2016 (en partenariat notamment avec des établissements scolaires témoins), et en 2020 la production de déchets ménagers a effectivement baissé de 9% sur le département et presque 90% des déchets ménagers sont valorisés (valorisation énergétique, biologique, matière, recyclage et réemploi). Tri à la source des biodéchets : lutte contre le gaspillage alimentaire, méthode de jardinage naturel avec broyage des végétaux et compostage.

Prévenir les risques

Concernant les risques, le SCOT préconisait que ces derniers soient pris en compte dans les **documents d'urbanisme, et que les zones exposées soient classées inconstructibles : c'est le cas désormais.** (ex du PPRT de St Eloy, du PLU de Pontaurum avec la prise en compte de l'aléa inondation)

En résumé, la stratégie du SCOT a-t-elle été suivie et les objectifs ont-ils été atteints ?

Objectifs du SCOT	Bilan depuis l'approbation du SCOT	
<p><i>Développer un tourisme durable en lien avec les aspects patrimoniaux du territoire</i></p>	<p>Un certain nombre d'actions ont été menées pour renforcer l'axe touristique de la Sioule, mais beaucoup de préconisations du SCOT n'ont pas été suivies : depuis la crise sanitaire on sent qu'il y a un réel potentiel à exploiter.</p> <p>Une adaptation aux besoins en hébergement mais un peu différente de celle préconisée dans le SCOT.</p> <p>Le territoire offre un panel d'activités et d'animations qu'il a su concilier avec la valorisation et l'entretien des nombreux sites naturels : cette offre s'est renforcée et tend désormais à se diversifier de plus en plus.</p>	
<p><i>Protéger et gérer les espaces naturels remarquables</i></p>	<p>Des espaces naturels mieux protégés dans les documents d'urbanisme, et mieux connus par le biais d'inventaires mais certaines données restent à intégrer au SCOT (corridors écologiques)</p> <p>Des boisements qui restent stables globalement et des forêts privées qui améliorent leur gestion par le biais de différents outils.</p>	
<p><i>Prendre en compte la ressource en eau, les énergies et les déchets</i></p>	<p>De nombreuses actions mises en œuvre pour préserver la qualité de l'eau, restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques mais encore assez peu finalement pour gérer et réduire les besoins.</p> <p>Des programmes mis en œuvre pour réduire les consommations énergétiques liées à l'habitat, mais il y a encore beaucoup à faire.</p> <p>Une stratégie qui reste à définir à l'échelle des Combrailles pour encadrer le développement des énergies renouvelables. Un seul EPCI s'est doté d'un PCAET, or les projets se multiplient (éoliennes, installations solaires..)</p> <p>Des actions engagées pour réduire les déchets ou mieux les valoriser mais les nouvelles orientations du SRADDET en matière de déchets seront à intégrer dans le futur SCOT.</p>	

ELEMENTS A ABORDER DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SCOT

- La stratégie touristique du territoire : comment veut-on développer le tourisme dans les Combrailles ? quelles sont les priorités ?
- Les corridors écologiques : la nécessité de déterminer un véritable réseau écologique à l'échelle des Combrailles et de le préserver ou le restaurer
- La question de la ressource en eau
- Les énergies renouvelables : la nécessité de déterminer une stratégie partagée pour faciliter leur développement sans mettre en péril notre cadre de vie et nos espaces naturels. Comment s'engager collectivement dans la transition écologique ?
- Les déchets : comment intégrer les orientations du SRADDET en matière de déchets et travailler en partenariat avec les territoires voisins sur le sujet ?

Conclusions et évolutions nécessaires du SCOT du Pays des Combrailles au vu de cette analyse et des évolutions législatives

Ce travail d'analyse des résultats de l'application du SCOT conduit sur la période 2016-2022 permet de compléter les 1ères tendances observées lors de la 1^{ère} évaluation de 2016 sur la période 2010-16.

Il permet également de dresser un bilan de la mise en œuvre du SCOT depuis son approbation en 2010, et donc de voir si les objectifs initiaux ont été réalisés ou non, et si surtout la stratégie initialement prévue a été suivie et déclinée par les différents acteurs.

C'est un point d'étape important qui permet de se réapproprier les enjeux d'un tel document, de rappeler la stratégie qui a été définie par les élus, et de s'interroger sur les évolutions qui ont eu lieu ces dernières années et qui ont forcément un impact sur le territoire, et le SCOT en lui-même.

Ce temps d'évaluation, doit permettre aux élus de :

- s'interroger d'une part, sur le respect de la stratégie du SCOT dans les actions des différents acteurs : les priorités de développement ont-elles été suivies par tous ou faut-il les réajuster ?
- s'interroger, d'autre part, sur la compatibilité de cette stratégie avec les différentes évolutions législatives et les nouveaux enjeux.

Ainsi, concernant le respect de la stratégie, l'analyse met en avant un certain nombre d'écarts constatés qui peuvent s'expliquer tout d'abord par un manque d'appropriation de la stratégie du SCOT, de l'outil de façon générale et un manque de portage politique. Il est en effet difficile de respecter une stratégie si on ne la connaît pas, ou si on ne sait pas quel est notre rôle dans tout ça. D'où l'intérêt de prendre le temps de réexpliquer régulièrement le contenu du SCOT et l'impact sur chacun, le rôle de chacun dans cette stratégie, au moins à chaque renouvellement de mandat.

C'est notamment dans cet esprit qu'ont été organisées cette année des rencontres avec les maires de chaque intercommunalité pour leur présenter le SCOT et l'intérêt de l'outil.

Néanmoins, les écarts qui ont pu être soulignés par l'évaluation vis-à-vis de la stratégie initiale montrent aussi que les choses évoluent en l'espace de 10 ans, et qu'il est nécessaire de régulièrement faire le point pour intégrer les nouveaux enjeux qui se posent à nous et également réajuster cette stratégie si cela le nécessite. Le SCOT doit être un document évolutif et vivant : aujourd'hui ce temps de réajustement et d'analyse a lieu tous les 6 ans, mais avec la version modernisée des SCOT suite aux décrets de la loi Elan, ce temps aura lieu tous les 3 ans et permettra aux SCOT d'évoluer plus régulièrement et de ne pas se retrouver en décalage, comme l'est aujourd'hui le SCOT du Pays des Combrailles.

Depuis 2010 en effet, le SCOT du Pays des Combrailles n'a fait l'objet d'aucune modification pour intégrer les différents textes de lois qui ont vu le jour ni pour se mettre en compatibilité avec les différents documents de rang supérieur qui ont émergé ou ont été révisés (SDAGE, SRADDET, SRC...).

Il est donc aujourd'hui en complet décalage avec ces textes qui s'imposent aux territoires, avec certains enjeux qu'ils rencontrent, avec les nouveaux défis qu'ils vont devoir relever surtout et les nouveaux objectifs à respecter. C'est pourquoi il est nécessaire de rattraper ce retard et d'intégrer tous ces textes au SCOT, et pour ce faire une révision complète du document est nécessaire.

L'échéance de 2050 apparait en ligne de mire de nombreux textes ou documents réglementaires, et le territoire des Combrailles aura à se positionner pour engager sa transition vers un nouveau modèle d'aménagement du territoire.

Il est aujourd'hui essentiel que les élus fédèrent les stratégies définies à l'échelle des EPCI et disposent d'une stratégie d'aménagement du territoire de long terme partagée, réglementaire, actualisée face aux défis qui nous attendent, qui permette de coordonner et mutualiser nos actions et d'organiser le développement souhaitable du territoire.